



AUREILHAN, le 02 mars 2021

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

**Jeudi 4 mars 2021 à 18h30 au Centre Jean Jaurès,
rue Jules Ferry à AUREILHAN (entrée nord-est)**

Je vous informe qu'en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid 19 et d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroulera sans public. Afin de satisfaire le caractère public de la réunion, les débats seront accessibles au public en direct de manière électronique.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 14 décembre 2020 ;
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires ;
- 3) Signature d'une convention de mise à disposition d'un local au profit de la Commune résidence Gabriel Fauré ;
- 4) Signature de l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées ;
- 5) Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées : réalisation de l'audit énergétique du bâtiment de l'Espace Culture et Loisirs d'AUREILHAN (ECLA) ;
- 6) Ressources Humaines : modalités de prise en charge des frais de déplacement ;
- 7) Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel ;
- 8) Rythmes scolaires : renouvellement de l'organisation du temps scolaire ;
- 9) Acquisition de la parcelle cadastrée AK 122 p pour l'élargissement de l'avenue de la Chartreuse ;
- 10) Signature d'une convention de travaux et d'une convention de servitude sur la parcelle cadastrée AH n°69 ;
- 11) Signature d'une convention de servitude relative à la liaison souterraine RTE Aureilhan- Bastillac ;
- 12) Ressources Humaines : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- 13) Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance ;
- 14) Dénomination de la voie de desserte d'un ensemble immobilier situé en bordure de l'avenue des Sports ;
- 15) Octroi de la protection fonctionnelle de la Commune au Maire ;
- 16) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal ;
- 17) Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AI numéro 226 (ancienne brasserie « Le Central »).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Yannick BOUBÉE